

SOMMAIRE

p.1
Ensemble pour un vrai dialogue social

p.2
Le chalet de Courchevel, c'est fini

p.4
Avenant à l'accord télétravail : la Direction vient avec des propositions minimalistes



Ensemble pour un vrai dialogue social !

Face à la dégradation du dialogue social, l'UNSA et l'ensemble des organisations syndicales ont interpellé une nouvelle fois le Directeur général lors du CUEP du 17 septembre 2021.

Salomé Vaillant, Secrétaire Générale de l'UNSA CDC, a lu la déclaration de l'intersyndicale dont l'objet était de dénoncer d'une part, l'absence de négociation sur le prochain accord-cadre et d'autre part, l'absence de réponse officielle sur le devenir du chalet malgré le déplacement à Courchevel du Directeur des relations sociales pour annoncer la vente aux salariés du Chalet.

Le Directeur général a confirmé en début de séance, la vente du chalet (voir pages 2 & 3). De ce fait, toutes les organisations syndicales ont quitté la séance du CUEP.

Par ailleurs, les organisations syndicales ont, d'une seule voix, informé la Direction par courrier qu'elles ne seront plus en mesure de siéger si les règles permettant un dialogue social constructif et productif ne sont pas respectées (délai raisonnable d'envoi des documents, qualité des documents, réponse aux questions des syndicats...).

Notre action a porté ses fruits puisque la DRH nous a transmis dans la foulée la première ébauche de l'accord-cadre le 29 septembre 2021. La négociation va donc enfin pouvoir commencer.

L'UNSA restera à la fois ferme et vigilante quant au respect du dialogue social mais aussi et surtout ne permettra pas un recul des avancées majeures obtenues jusqu'à ce jour.

Vous pouvez compter sur l'UNSA pour rester vigilante au respect de vos droits !

LE CHALET DE COURCHEVEL C'EST FINI!

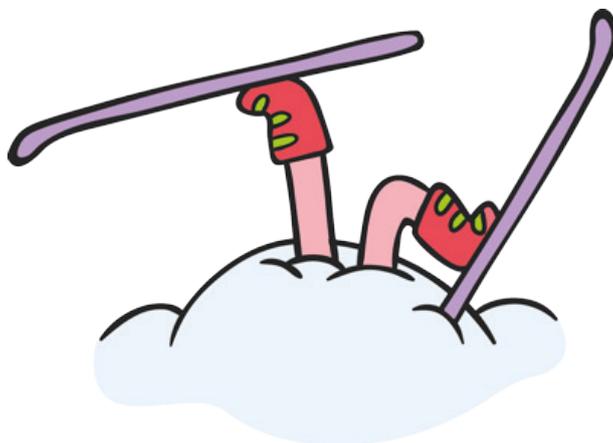


La station de Courchevel n'accueillera plus les personnels de la Caisse des Dépôts à partir de 2023 : Éric LOMBARD met fin à plus de 50 ans de tourisme social dans cette station !

Il a osé le faire ! Malgré l'opposition unanime des organisations syndicales, des salariés et fonctionnaires de l'Etablissement public, du refus de la Commission de surveillance de statuer sur ce sujet, Éric LOMBARD a décidé unilatéralement de vendre le chalet de Courchevel et, de ce fait, interdire aux personnels du Groupe CDC de pouvoir continuer à bénéficier de vacances d'hiver et d'été sur le chalet familial géré depuis des décennies par le Cosog. Décision prise sans même s'y être déplacé lui-même une seule fois en 4 ans.

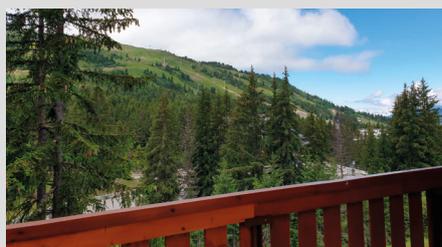
Avec un raisonnement purement comptable et des arguments fallacieux sur un éventuel « risque d'image », Éric LOMBARD sera le premier Directeur général de la CDC à casser le social pour certainement satisfaire des intérêts de « castes » ...

Il est vrai que la cohabitation des personnels de la CDC logés dans un chalet 2 étoiles devait certainement déranger une clientèle fréquentant plutôt les 5 étoiles de la station.



A qui profitera finalement cette vente ?

Nous ne le saurons malheureusement que dans quelques années, mais une chose est sûre cependant : certainement pas aux employés et cadres de l'Etablissement public et des filiales !



Le chalet les Florineiges, été 2021

Par cette décision, on est à l'opposé du discours sur « le vivre ensemble », slogan utilisé à outrance par la Direction générale de la CDC !

Pourtant avec la crise sanitaire que nous venons de vivre, on aurait pu imaginer que le Directeur général de la CDC fasse le choix inverse et demande à la Compagnie des Alpes (qui serait l'heureux bénéficiaire de cette opération) de faire des remises par le biais du Cosog et des CSE aux personnels du Groupe CDC sur les centres de loisirs ou les remontées mécaniques par exemple.

L'UNSA, mais aussi l'ensemble des organisations syndicales, déplorent cette décision. Nous demandons une dernière fois à Éric LOMBARD de renoncer à cette vente.

Ce n'est pas une compensation financière, quelle que soit son montant, qui permettra de maintenir une structure sociale dans laquelle cadres et non cadres, salariés et fonctionnaires de l'Etablissement public et des filiales, pouvaient se retrouver « ensemble » pour passer d'agréables moments de vacances !

AVENANT À L'ACCORD TÉLÉTRAVAIL

LA DIRECTION VIENT AVEC DES PROPOSITIONS MINIMALISTES !

Le forfait télétravail est une mesure fonction publique qui s'applique de plein droit aux fonctionnaires de la CDC, dont acte. L'UNSA demande à la Direction générale, **par souci d'équité**, d'attribuer aussi un forfait télétravail aux salariés de droit privé.

Aussi, sur la base de l'article 34*, l'UNSA demande l'ouverture de négociations qui permettent aux personnels de la CDC de bénéficier d'une indemnité télétravail au moins égale à 5€ par jour télétravaillé. Ce montant reste largement en deçà du coût quotidien supporté par les agents qui travaillent pour la CDC à leur domicile (électricité, repas, chauffage, surface dédiée...) et correspond à une quote-part de la subvention AGR dont bénéficiaient les personnels dans les restaurants collectifs.

LA CDC PEUT LE FAIRE !

**Article 34 de la loi Pacte modifiant la loi du 26 mai 1996 qui stipule que le Directeur général de la CDC est habilité à conclure des accords collectifs avec les organisations syndicales afin d'assurer la mise en cohérence des règles sociales entre les personnels publics et privés de la CDC.*



Bulletin d'information des personnels publics et privés
UNSA Caisse des Dépôts
56 rue de Lille, 75007 Paris.
Directrice de la publication : Salomé Vaillant
Rédacteur en chef : Jorge Ricardo
Conception : Vincent Arquer
Imprimerie CDC

